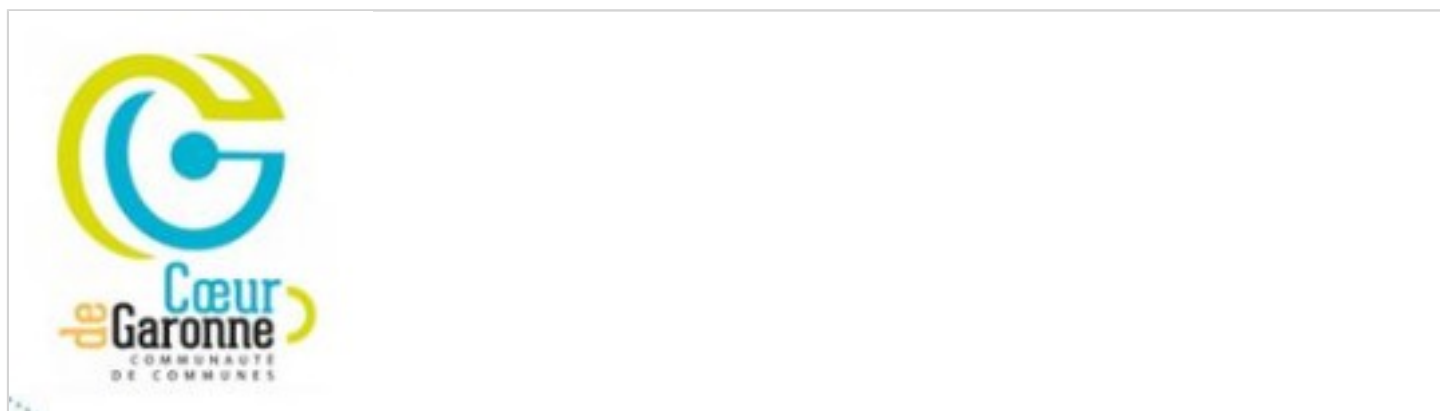


# L'intercommunalité



L'intercommunalité est le regroupement de communes ou de municipalités dans une structure légale en vue de coopérer dans un ou plusieurs domaines comme l'eau, les ordures, les transports, les infrastructures comme les piscines ou bibliothèques, économique, l'aménagement ou l'urbanisme.

La communauté de communes résulte de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes du canton de Cazères, la communauté de communes de la Louge et du Touch et la communauté de communes du Savès. Son siège est fixé à Cazères.

**48 communes constituent la communauté de communes Cœur de Garonne pour une population de 35 000 habitants.** La plus petite compte moins de 60 habitants et 4 communes ont une population supérieure à 3 000 habitants.

La communauté de communes est administrée par le conseil de communauté, composé de 87 conseillers, élus pour 6 ans<sup>1</sup> :

## Tous les services en 1 clic

### Environnement

[Trier ses déchets](#)

[Collecte des déchets](#)

[Déchetterie](#)

[Demande de bacs](#)

### Action sociale

[Accompagnement dans vos démarches](#)

[Aide à domicile](#)

[Portage des repas](#)

## Petite enfance

## Enfance Jeunesse

[Multi-accueil](#)

[Accueil individuel et RAM](#)

[Structures d'accueil](#)

## DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

[Soutien aux entreprises](#)

[Zones d'Activités](#)



OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL  
Cœur de Garonne

